

## F3SCT départemental de la Vienne Séance du 03 mars 2023

### Procès-verbal

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY  
Secrétaire de séance sera nommé ce jour

Étaient présents :

Membres de l'administration :

M. Frédéric ARTAUD, A-DASEN  
M Cédric MONLUN, secrétaire général du 86

Représentants des personnels :

**Titulaires :**

**Suppléants :**

**FSU/CGT :**

M. Julien MASSE  
Mme Sandra VERDEIL-FIRON  
Mme Valérie SOUMAILLE  
Mme Marine BEILLARD  
Mme Sophie BORDES

Mme Myriam ROSSIGNOL  
Mme Sylvie GACHENARD  
M Xavier MOIGNER  
Mme Patricia PAYA

**UNSA :**

Mme Marie GILARDOT  
M Guillaume GIREME  
Mme Alice GAUTRON

Mme Hélène BLIN  
M Jean-François ROLAND  
Mme Rachel MARQUER

**FNEC-FP-FO :**

M. Julien MARMISSE

M Frédéric ARTUS

**Membres de droit :**

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST  
Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale

Début de la séance : 14h00  
La réunion se déroule en présentiel

Ordre du jour :

1-Installation

2-Présentation du règlement intérieur

Monsieur le président de séance, Fabrice Barthélémy fait l'ouverture à 14h00.

Monsieur le président de séance souhaite que l'ensemble des membres se présentent puisque l'instance se réunit sous ce format pour la première fois.

Déclaration liminaire UNSA éducation.

Monsieur le président de séance répond qu'il est très attentif et à l'écoute quant à la protection des personnels. Le dialogue social est très important et doit se faire dans la construction, le travail fait par les équipes va dans ce sens, il y a des choix et des décisions qui sont prises mais qui ne doivent pas nuire au dialogue, il n'y a aucune opposition de sa part.

Il commente les différents éléments de la déclaration et rappelle que le sens du métier reste la réussite des élèves. Il partage également la cohérence et le sens cités dans la déclaration et souligne que la confidentialité et la discrétion sont aussi des valeurs essentielles.

En ce qui concerne le calendrier et l'ordre du jour, l'administration essaye toujours de faire au mieux et dans les délais, la simplification des points abordés permet de rester dans les délais en ayant préparé les sujets. L'intention n'est pas de bloquer.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne prend la parole à la demande de monsieur le président de séance. Il explique pourquoi les membres de l'instance n'ont pas reçu en amont le règlement intérieur.

En effet, le projet de règlement intérieur du CSA académique est revu suite aux modifications intervenues sur ceux du CSA ministériel et celui adopté par le CSFPE.

L'administration aurait pu fournir le document la veille mais nous ne l'avons pas fourni volontairement, une méthodologie sera proposée aux membres.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne présente un power point pour expliquer le fonctionnement de l'instance. Pour les représentants des personnels de la FNEC-FP-FO le terme « contribue au bon fonctionnement » induit qu'il y a une hiérarchie, il faudrait nuancer.

Monsieur le secrétaire général répond que la remarque devra être faite au moment de la rédaction du règlement intérieur.

Monsieur le secrétaire général propose aux représentants des personnels qu'ils désignent le secrétaire de la formation spécialisée.

Parmi les membres présents, se proposent :

**Titulaires** :-Madame Marie Gilardot pour l'UNSA éducation

-Monsieur Julien Massé pour la FSU-CGT Educ'action

Le vote s'effectue à main levée, participe avec voix délibérative: - CGT/FSU (5)  
- UNSA éducation (3)  
- FNEC-FP-FO (2)

Résultat :

**1-Pour monsieur Massé :**

- 7 voix pour monsieur Massé
- 3 membres ne prennent pas part au vote

**2-Pour madame Gilardot :**

- 3 voix pour madame Gilardot
- 7 membres ne prennent pas part au vote

Monsieur Massé est désigné

**Suppléants** :-Madame Marie Gilardot pour l'UNSA éducation

-Madame Sandra Verdeil-Firon pour la FSU-CGT Educ'action

Le vote s'effectue à main levée, participe avec voix délibérative: - CGT/FSU (5)  
- UNSA éducation (3)  
- FNEC-FP-FO (2)

Résultat :

**1-Pour madame Verdeil-Firon :**

- 7 voix pour madame Verdeil-Firon
- 3 membres ne prennent pas part au vote

**2-Pour madame Gilardot :**

- 3 voix pour madame Gilardot
- 7 membres ne prennent pas part au vote

Madame Verdeil-Firon est désignée

Les représentants des personnels de l'UNSA reviennent sur les attributions du F3SCT au niveau géographique. En effet, les représentants des personnels de l'UNSA pensent qu'il faut être au plus près du terrain et trouver un mode de fonctionnement concernant les sujets pour lesquels certains personnels sont physiquement sur Poitiers par exemple mais dépendent de Bordeaux. Il pourrait y avoir un intérêt à traiter localement avec le F3SCT départemental plutôt que de faire déplacer les membres sur un autre département.

Monsieur le secrétaire général du département répond qu'il y a 3 F3SCT et donc que le F3SCT SA doit pouvoir prendre en charge les problèmes inhérents aux services et non pas le F3SCT du département.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail rajoute qu'il y a aussi une implication sur les registres. Il est prévu que les signalements RSST soient rebasculés vers les membres du F3SCT SA c'est en cours de formalisation.

Les représentants des personnels reviennent sur la mention du power point « dès lors que la formation spécialisée du CSA académique n'a pas été consulté », il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre les différentes instances. Chaque F3SCT doit être indépendant.

Cette mention sera retirée.

Les représentants des personnels soulignent qu'il faut trouver un équilibre entre le CSA académique et sa formation spécialisée et le CSA départemental et sa formation spécialisée, le suivi des dossiers peut se faire à deux niveaux.

Concernant le projet de règlement intérieur, monsieur le secrétaire général du département s'engage à envoyer aux représentants des personnels le règlement intérieur du ministère dès qu'il recevra la dernière version qui a été publiée le 23 février ainsi que le projet du règlement intérieur du F3SCT départemental qui est à modifier.

Pour terminer la question du calendrier de l'instance est abordée, les représentants des personnels pensent que la date de la prochaine instance est trop juste pour pouvoir présenter le règlement intérieur néanmoins, il y a des situations à traiter et donc il faut garder cette date pour pouvoir avancer.

Il faut également enlever la contrainte calendaire de faire les F3SCT départementaux après les F3SCT académiques. Monsieur le président de séance est d'accord pour que les situations soient traitées même si le règlement intérieur n'est pas abouti, une autre date sera fixée fin mai pour que les derniers points soient présentés à l'instance avant la fin de l'année scolaire.

Dans les questions diverses un dernier point est abordé concernant les représentants des personnels titulaires qui sont amenés à sortir de l'instance et les modalités de remplacement. En effet dans les dispositions communes aux CSA et sa formation spécialisée, un avis peut être déposé à tout moment et le vote doit pouvoir avoir lieu. Monsieur le président de séance propose, pour simplifier les choses, que l'on rajoute une case à la feuille d'émargement, pour qu'en début d'instance on puisse avoir pour chaque représentant titulaire un suppléant nommément désigné.


Monsieur le DASEN remercie l'ensemble des participants et il clôt la séance à 15h40.

*Le secrétaire du CHSCT*



M. Julien MASSE

*le président de séance*



Fabrice Barthélémy

*La secrétaire de séance*



Natacha Vial